

Conseil du Centre

88^e session, octobre 2024

CC 88/4/4

POUR INFORMATION

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Suivi des recommandations du Chef auditeur interne émis pour l'année qui s'est achevée au 31 décembre 2023

I. Introduction

1. Lors de la 88^e session du Conseil du Centre (octobre 2024), le Chef auditeur interne du Bureau international du Travail (BIT), qui est aussi l'auditeur interne du Centre, présentera au Conseil un rapport sur les principaux résultats de son audit interne effectué au Centre en 2023.¹
2. Sur la base d'une évaluation des risques concernant les processus opérationnels du Centre, le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) a publié, en 2023, deux rapports d'audit d'assurance :
 - Le premier audit s'est concentré sur la gouvernance numérique du Centre afin de s'assurer que son cadre de gouvernance numérique était en place et fonctionnait de manière efficiente et efficace pour soutenir la transformation numérique du Centre, un élément clé de la stratégie 2022-25 du Centre. L'audit ne contenait aucune recommandation de grande importance. Le rapport final a été publié en mars 2023.
 - Le deuxième audit a porté sur la sécurité des services bancaires électroniques du Centre (e-banking), notamment la sécurité des applications, la séparation des tâches, l'administration des utilisateurs, les privilèges des super-utilisateurs, le processus d'approbation des paiements ainsi que la sécurité du transfert des instructions de paiement du système ERP financier vers les plateformes bancaires. L'audit a fait ressortir certains domaines pouvant être améliorés concernant les contrôles et a émis une recommandation de grande importance au sujet de l'administration des droits des utilisateurs sur une plateforme bancaire. Le rapport final a été publié en décembre 2023.

3. Le présent document informe sur les mesures de suivi entreprises par le Centre en 2023 et au cours du premier semestre 2024 pour faire suite aux recommandations de l'IAO contenues dans les rapports d'audit susmentionnés. Toutes les recommandations prioritaires contenues dans les rapports de l'auditeur interne, les réponses apportées par le Centre et les détails des actions de suivi achevées figurent à l'annexe.
4. Le Centre continuera à travailler avec l'IAO afin de tenir le Chef auditeur interne informé des progrès réalisés dans l'application des recommandations encore en suspens.

Turin, juillet 2024

Recommandation N°	Recommandation	Actions de suivi du Centre	État de mise en œuvre
Audit sur l'e-banking			
1	La direction devrait mettre en œuvre la fonctionnalité de double approbation disponible dans une plateforme bancaire afin de garantir le maximum de contrôle possible.	La direction a accepté et a immédiatement pris des mesures visant à modifier ce contrôle sur la plateforme bancaire. Cette question a été entièrement résolue le 20 octobre 2023, avant la publication du rapport d'audit final.	Mises en œuvre